

**ANNEXE 3:**

**QUESTIONNAIRE AUX CORRESPONDANTS BANCAIRES  
TRANSFRONTALIERS (A FAIRE SIGNER PAR LE PREMIER RESPONSABLE  
EXECUTIF)**

I- Renseignements sur l'établissement :

1) Quel est le type de votre établissement ?

- Etablissement public : .....
- Etablissement privé.....

2) Veuillez compléter les informations suivantes :

- Adresse.....
- Téléphone.....
- Fax.....
- Site web.....
- Swift.....
- courriel.....

3) Liste des membres des organes de direction

- 1-.....
- 2-.....
- 3-.....
- ..-.....

4) Votre établissement est-t-il agréé par une autorité d'agrément ?

- OUI
- NON

Si vous avez répondu par « oui » veuillez indiquer :

- Le nom de l'autorité de tutelle.....
- La date de l'agrément.....
- La référence de l'agrément.....
- Le type d'agrément.....

5) Quelles sont les principales activités de votre établissement ?

6) Quels sont les types de clientèle ?

II- Renseignement relatifs aux lois, règles et procédures:

1) Votre pays a-t-il mis en place une législation relative à la prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en conformité avec les standards internationaux et principalement avec les recommandations du GAFI? (Si oui, veuillez joindre une copie)

- OUI
- NON

2) Est-ce que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont considérés dans votre pays comme des délits réprimés par les lois pénales en vigueur ?

- OUI
- NON

3) Votre établissement a-t-il mis en place une politique et des procédures écrites de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en conformité avec les lois de votre pays et les recommandations du GAFI?

- OUI
- NON

4) Votre établissement a-t-il mis en place un programme de formation pour son personnel et ses collaborateurs chargés de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?

- OUI
- NON

Si vous avez répondu par « oui » veuillez indiquer le type et la fréquence de ces programmes de formation :.....

5) Votre établissement a-t-il prévu un système d'audit de ses règles et procédures pour vérifier leur conformité à la législation nationale ?

- OUI
- NON

Si vous avez répondu par « oui » veuillez indiquer la nature de la fréquence de ces audits.

6) Vos procédures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont-elles applicables à vos succursales et filiales tant locales qu'à l'étranger ?

- OUI
- NON

7) La politique de votre établissement prévoit-elle des procédures s'assurant des diligences effectuées pour obtenir des informations sur l'identité réelle et l'activité de vos clients ?

- OUI
- NON

8) Votre politique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme prévoit-elle des procédures d'identification et de vérification de l'origine des fonds lors d'opérations de transferts internationaux ?

- OUI
- NON

9) Votre établissement a-t-il mis en place un système pour détecter les comptes et les fonds appartenant à des personnes et des entités sanctionnées et/ou considérées terroristes par toutes autorités compétentes et par l'organisation des nations Unies ?

- OUI
- NON

10) Est-ce que ces politiques et procédures vous interdisent:

- d'ouvrir ou maintenir des comptes anonymes ou numérotés :

- OUI
- NON

- d'avoir des relations d'affaires avec des banques n'ayant aucune présence physique dans aucun pays « *shell-bank* »

- OUI
- NON

11) votre établissement conserve-t-il les dossiers d'identification de ses clients ?

- OUI
- NON

Si vous avez répondu par « oui », veuillez indiquer la durée de conservation.....ans.

12) Votre établissement a-t-il mis en place un système de contrôle des comptes et des transactions afin de détecter les activités et les opérations suspectes ?

- OUI
- NON

13) Les transactions, opérations et activités suspectées au sens des recommandations du GAFI sont-elles déclarées à une autorité locale compétente ?

- OUI
- NON

Si vous avez répondu par « OUI », veuillez indiquer:

- Le nom de cette autorité :.....
- Le procédé de déclaration :.....

14) Votre établissement a-t-il mis en place un système pour vérifier, dans ses relations avec des banques correspondantes, que ces derniers appliquent des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?

- OUI
- NON

15) Avez-vous des filiales ou des succursales dans un ou des pays ou des territoires désignés « non coopératifs » par le GAFI ?

- OUI
- NON

Si vous avez répondu par « oui » pouvez-vous confirmer que vos politiques et procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'appliquent à ce pays ?